

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 9 DECEMBRE 2024**

*Délibération n°*

**2024093**

Date de convocation : 05/12/2024

Date d'affichage : 11/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16  
Pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 23

Vote : 23  
Pour : 23 (dont 7 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 064-216401000-20241209-DECMOD2\_CLSH-BF

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 décembre, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Arnaud PAVLOVSKY, Marc PERRIER

Mmes Valérie RECARTE, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Céline FAYS.

*Absents excusés* : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à M. Bernard COMBES) & Mmes Emmanuelle DALLEY (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à M. Marc PERRIER), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Laure TREMOUILLE (pouvoir à M. Philippe ENSALES).

*Secrétaire de séance* : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°9 : Décision modificative n°2  
Budget Annexe du CLSH 2024**

*Rapporteur* : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances et aux Ressources Humaines

Monsieur le Maire adjoint explique qu'au regard de l'exécution du budget 2024, il convient d'augmenter les crédits prévus en recettes de fonctionnement sur le chapitre 75 et d'augmenter également les dépenses au chapitre 011.

- Augmenter la prise en charge du déficit par le budget général,
- Augmenter les crédits alloués aux charges à caractère général.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser des mouvements et transferts de crédits **en section de fonctionnement**, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

- ✓ **Section de Fonctionnement :**
  - *Recettes:*

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
75	Autres produits de gestion courante	75822 – Prise en charge du déficit du budget annexe par le BP	+ 5 050,00

	Montant initial BP 2024	Montant après DM n°1
Chapitre 75	113 000	118 050
Recettes de fonctionnement BP 2024		450 111,48
<b>Recettes de fonctionnement après DM n°1</b>		<b>455 161,48</b>

▪ Dépenses :

chapitre	Libellé chapitre	Article	Montant proposé
011	Charges à caractère général	6248 – Transports collectifs	1 050,00
		6288 – Autres services extérieurs	4 000,00

	Montant initial BP 2024	Montant après DM n°2
Chapitre 011	82 190,33	87 240,33
Dépenses de fonctionnement BP 2024		<b>450 111,48</b>
<b>Dépenses de fonctionnement après DM n°1</b>		<b>455 161,48</b>

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

- 1) D'accepter d'apporter au BP 2024 du budget annexe du CLSH, les transferts et mouvements de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement,
- 2) D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les actes correspondants.

**APRES** avoir entendu les explications données,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE :**

- les transferts et mouvements de crédits proposés,

Fait à Bassussarry, le 9 décembre 2024.

Le Maire,  
Michel LAHORGUE

